



04.73.93.42.12  
contact@danisnettoyage.fr  
210 Rue de la Pradelle  
63000 Clermont-Ferrand France  
SAS au capital de 88.000€  
Siren : 434 538 021

Lieu d'intervention :

37 Route de Cebazat  
63360 Gerzat France

## CMCAS

37 Route de Cebazat  
63360 Gerzat France

CLERMONT FERRAND, le 14/01/25

Devis n°2025-0016

### CMCAS - Entretien de la vitrerie

Désignation	Qté/Fréquence	Prix Unit.	Total HT
<b>Vitrerie R°V° 2 x Par année</b>			
Nettoyage intérieur et extérieur de la vitrerie, des cloisons vitrées et des encadrements			
<b>COUT UNITAIRE</b>			
<b>PRIX A L'INTERVENTION</b>	1.00 F	135.00	135.00 EUR
<b>Récapitulatif</b>			
Total Semestriel HT		135.00 €	
Total TVA		27.00 €	
Total Semestriel TTC		162.00 €	
Net à payer :		162.00€	

Cette offre est valable jusqu'au **13/02/25**

#### MATERIEL ET PRODUITS.

La fourniture, l'entretien du matériel et les produits nécessaires à l'exécution du travail sont à la charge de DANIS NETTOYAGE.

#### RESPONSABILITE ET GARANTIE DE L'ENTREPRISE

Le fournisseur s'engage à garantir sa responsabilité par la souscription d'un contrat d'assurance auprès de la compagnie ALLIANZ et à en régler les primes. Le client pourra demander à l'entreprise de contracter une garantie complémentaire. Cette garantie fera l'objet d'un accord écrit et d'une surprime réglée par le client.

#### JOURS FERIES

Les jours fériés ne sont pas travaillés, ils sont dus aux salariés et compris dans notre forfait mensuel (les travaux non effectués les jours fériés ne donneront pas lieu à des réductions de tarif).

#### REVISION DES PRIX

Réactualisation des prix annuellement (1er janvier).

En qualité de prestataire de services, nos factures envoyées en fin de mois se règlent à réception sans escompte.

(En application de l'alinéa 12 de l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont exigibles au taux de 0.70 % pour l'année 2012 selon le décret 2012-182 DU 7 JUILLET 2012, dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture).

**REMISE EN ETAT**

Ne sont pas compris dans le devis, les frais engagés qui pourraient résulter d'un contrordre tardif du Client. Ces frais et débours sont facturés en sus du prix, et payables à première demande du prestataire (ex : heures du dimanche ou de nuit si non explicité dans le devis, retard sur travaux imputables au Client engageant des frais de salaire ou de location des matériels utilisés)

**BON POUR ACCORD POUR TRAVAUX ET POUR CONDITIONS DE REGLEMENT**

DATE

SIGNATURE

CACHET COMMERCIAL